



# PLAN D'AFFAIRES 2025-2026

## Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb)

*Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province.*

### **Adresse**

Boîte postale 20336 PO Box, Kings Place PO  
Fredericton NB E3B 0N7 Canada

[artsnb.ca](http://artsnb.ca)

# MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ARTSNB

**Honorable Isabelle Thériault**  
**Ministre Tourisme, Patrimoine et Culture**  
**Gouvernement du Nouveau-Brunswick**

Ministre Thériault,

C'est avec diligence raisonnable que je vous envoie le plan d'affaires 2025-2026 du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour indiquer l'accomplissement de son mandat et la mise en œuvre de programmes et d'activités qui aident à « faciliter et promouvoir la création et la production d'œuvres d'art » au Nouveau-Brunswick.

Nous sommes responsables, en vertu de la *Loi sur la responsabilisation et l'amélioration continue*, de la préparation de ce plan et de l'atteinte des buts et objectifs précis qui y sont énoncés.

Le plan stratégique 2022-2027 continue de guider le développement d'artsnb dans les prochaines années.

Permettez-moi de réitérer la volonté du Conseil de continuer à exceller dans ses responsabilités et de « conseiller le gouvernement, par l'entremise du ministre, sur l'élaboration de politiques relatives aux arts et sur les questions relatives aux arts ».

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick remercie le gouvernement pour sa collaboration et son soutien continu.

**Darren McLeod**  
Président, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

# PRÉAMBULE

## RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE AUTOCHTONE

En tant qu'entité provinciale, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick reconnaît qu'il effectue son travail sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Mi'kmaq et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726. Ces traités ne portaient pas sur la cession de terres et de ressources, mais reconnaissaient en fait les titres Mi'kmaq et Wolastoqiyik et portaient sur l'établissement de règles pour ce qui devait être une relation permanente entre les nations.

Nous, l'équipe et les membres du conseil, rendons hommage aux aîné.es, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les gardiens du savoir et sollicitons leurs conseils alors que nous œuvrons à développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones au Nouveau-Brunswick.

## DÉCLARATION D'ÉQUITÉ

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick s'efforce de contribuer à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif dans lequel chaque personne a accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réaliser ses objectifs créatifs. Nous nous engageons à travailler avec les communautés en quête d'équité pour éliminer les obstacles systémiques fondés sur la race, le genre, la sexualité, l'incapacité, les croyances, l'âge, la géographie et la langue. artsnb reconnaît qu'il s'agit d'une déclaration active, et nous nous attendons à la voir évoluer à mesure que le monde change et que notre conscience se développe.

## MANDAT PRESCRIT PAR LA LOI

Le mandat d'artsnb, tel que défini dans la *Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick*, est le suivant :

- (a) De faciliter et de promouvoir la création et la production artistiques;
- (b) De favoriser la connaissance et la compréhension des arts et de créer des conditions propices à l'expérience du plaisir qu'ils procurent;
- (c) Par l'entremise du ministre, de conseiller le gouvernement sur l'élaboration d'une politique favorable aux arts et sur des questions connexes;
- (d) De promouvoir et de défendre l'excellence dans les arts;
- (e) De célébrer l'excellence artistique par la mise en œuvre et l'administration de programmes visant à reconnaître les réalisations artistiques exceptionnelles;
- (f) D'élaborer et d'administrer pour le compte du ministre des programmes de soutien financier à l'intention des particuliers et des organismes artistiques afin de stimuler la création artistique et de multiplier les occasions de formation professionnelle;
- (g) D'établir et de gérer un système d'évaluation par les pairs, un système de jury ou quelque autre méthode d'évaluation :
  - i) de la valeur artistique des œuvres, des projets et des propositions qui sont soumis à son appréciation ou à celle du ministre,
  - ii) du choix de nouvelles acquisitions, y compris celles qui sont destinées à la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick;
- (h) D'exercer toutes autres activités ou fonctions ayant trait aux arts que le ministre ordonne ou approuve.

## MISSION

artsnb gère des fonds publics et s'associe à un réseau de partenaires afin de soutenir un écosystème artistique diversifié et durable qui s'épanouit partout au Nouveau-Brunswick. Nous encourageons et célébrons le travail des artistes du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de disciplines, et les encourageons à partager leur travail dans la province et partout ailleurs.

## VISION D'ICI 2027

- artsnb donne à l'écosystème artistique les moyens de créer de grandes œuvres, de partager une diversité d'histoires dans de nombreuses langues et de contribuer au dynamisme des communautés de la province ;
- Nous entretenons des relations durables avec les artistes et nos partenaires, nous fournissons des ressources appropriées à la communauté artistique du Nouveau-Brunswick et nous sommes une force motrice au cœur d'un réseau artistique dans toute la province ;
- Un financement accru est accessible à un nombre grandissant et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes vivant et travaillant dans les collectivités du Nouveau-Brunswick ;
- La communauté artistique est reconnue pour sa contribution considérable à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au lien social du Nouveau-Brunswick ;
- L'expression artistique est largement appréciée et célébrée sous toutes ses formes ;
- Le travail des artistes du Nouveau-Brunswick est reconnu à l'échelle locale, nationale et internationale.

## VALEURS

- Chez artsnb, nous prôtons et apprécions l'empathie, l'ouverture d'esprit et l'harmonie ;
- Afin de mieux servir et soutenir l'expression créative et culturelle, nous évoluons, nous nous adaptons et nous répondons aux changements de manière continue ;
- Nous nous efforçons d'être efficaces, transparents et responsables dans toutes nos activités ;
- Nous utilisons nos oreilles pour écouter et apprendre, et notre voix pour parler, éduquer et célébrer.

# PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2022-2027

Le plan stratégique du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) pour 2022-2027 - *Un nouveau départ* - trace la voie à suivre pour les prochaines années. Ce plan offre une vision tournée vers l'extérieur et est basé sur les principes d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (IDEA). Bien sûr, le rétablissement postpandémique et la reconnaissance du statut de l'artiste sont également intégrés dans *Un nouveau départ*.

Les principaux objectifs d'artsnb sont d'augmenter l'engagement et le rayonnement d'artsnb avec l'aide de nos partenaires, d'améliorer la compréhension de l'écosystème des arts de toutes les parties prenantes, en se basant sur les données et l'analyse, ainsi que de sécuriser l'accès au financement et aux ressources pour un nombre croissant d'artistes du Nouveau-Brunswick.

Bien que l'éventail des intervenants consultés ait été vaste et diversifié – près de 120 personnes et organismes artistiques au cours d'une année entière – plusieurs préoccupations similaires ont été exprimées. Pour n'en citer que quelques-uns :

- Instaurer la diversité dans tous les aspects de l'organisation ;
- Mettre l'accent sur l'équité et l'accessibilité ;
- S'ouvrir aux communautés historiquement marginalisées ;
- Rejoindre toutes les communautés, là où elles vivent et travaillent, et en ligne ;
- Les informer et les équiper pour réussir grâce à des forums et des ateliers.

artsnb s'engage pleinement à respecter ces principes, ainsi qu'à poursuivre la requête d'un financement accru et des ressources nécessaires pour continuer de fournir d'excellents services, de diriger des recherches, d'analyser des données et de publier le résultat de nos constatations afin d'augmenter les renseignements pertinents et mieux guider la prise de décisions. artsnb conservera aussi des liens avec ses partenaires et le gouvernement pour resserrer les écarts dans certaines disciplines artistiques et produire des activités qui bénéficient de la collaboration entre les groupes et les collectivités.

# PRÉSENTATION DU PLAN D'AFFAIRES 2025-2026

## PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

**Favoriser une croissance durable et créer des occasions pour que les entreprises et les travailleurs puissent prospérer.**

- Considérer les arts et la culture comme des moteurs économiques et sociaux importants et mieux tirer parti des occasions d'investir dans nos artistes, ainsi que dans nos industries et institutions culturelles et créatives afin de garantir des emplois bien rémunérés et une économie créative robuste dont tous les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois peuvent être fiers.
- Soutenir les travaux du comité de transition sur le Statut de l'artiste.

## CONTEXTE

Dans son Plan stratégique 2022-2027 *Un nouveau départ*, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (artsnb) établit la vision suivante :

- Un financement accru est accessible à un nombre croissant d'artistes et à un éventail plus large et plus diversifié d'artistes qui vivent et travaillent dans des collectivités partout au Nouveau-Brunswick.
- La communauté artistique est reconnue comme un contributeur important à l'économie, à la qualité de vie, à la vitalité linguistique et culturelle et au tissu social du Nouveau-Brunswick.

Au cours de la première année de mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste* et pendant la mise à jour de la Politique culturelle du Nouveau-Brunswick de 2014, artsnb aidera les artistes à progresser dans leur carrière tout en soutenant la croissance de l'économie des arts et de la culture de la province en administrant huit programmes de financement et un prix de reconnaissance.

Selon les Indicateurs provinciaux et territoriaux de la culture, en 2023, les artistes sont à la base d'un secteur qui représentait un produit intérieur brut de 661 millions de dollars et 7 631 emplois pour le Nouveau-Brunswick. Hill Stratégies Recherche a analysé les données du Recensement canadien de 2021 et a identifié 2 700 artistes au Nouveau-Brunswick, ce qui représente 0,6 % de la population active de la province.

Les chercheurs, le Compte satellite de la culture et les organismes gouvernementaux identifient ces dix groupes professionnels comme des « artistes », selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) :

- Acteur.rices, comédien.nes et artistes de cirque,
- Artisan.nes,
- Auteur.trices, rédacteur.rices et écrivain.es (à l'exception des rédacteurs techniques),
- Chef.fes d'orchestre, compositeur.rices et arrangeur.ses,
- Danseur.ses,
- Musicien.nes et chanteur.ses,
- Autres artistes du spectacle,
- Peintres, sculpteur.rices et autres artistes visuel.les,
- Photographes,
- Producteur.rices, réalisateur.rices, chorégraphes et professions connexes.

De plus, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la culture et du patrimoine ont convenu en 2021 d'un cadre stratégique quinquennal (2021-2026) pour axer leur collaboration gouvernementale sur trois priorités stratégiques :

- Renforcer l'économie créative;
- Renforcer les ressources des secteurs de la culture et du patrimoine;
- Renforcer la mobilisation et la promotion dans les secteurs de la culture et du patrimoine.

Voici un rapide aperçu du secteur des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick.

## ACTIONS PRINCIPALES POUR 2025-2026

### a) PROGRAMMES DE SUBVENTIONS D'ARTSNB

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick utilise les 2 700 000 \$ du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts pour faciliter et promouvoir la création artistique en administrant des programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. La totalité du montant reçu du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts est investie dans le cadre des programmes de subventions aux artistes. Plus de détails sur ces programmes sont fournis en annexe.

De plus, un montant supplémentaire de 360 000 \$ est investi dans le programme d'artistes en résidence, comme réponse à la recommandation 15 du rapport du Groupe de travail du premier ministre sur le statut de l'artiste.

### Tendance des demandes à TOUS les programmes de subventions

Les tableaux suivants illustrent la participation à tous les programmes de subventions au cours des dernières années complètes, ainsi que pour 2024-2025.

Il y a une tendance claire à l'augmentation du nombre de demandes présentées et de montants demandés. Il est à noter que l'année 2024-2025 est un record – en termes de nombre de demandes reçues, de montants demandés et de subventions accordées.

Un rappel que les demandes évaluées peuvent recevoir l'un de ces trois statuts :

- Recommandé (financement octroyé),
- Mérite (recommandé par le jury, mais ne peut recevoir de financement), et
- Non recommandé (ne reçoit pas de financement).

| Programmes*     | Année financière | Recommandé | Mérite | Non recommandé | Total |
|-----------------|------------------|------------|--------|----------------|-------|
| Tous programmes | 18/19            | 208        | 94     | 152            | 454   |
| Tous programmes | 19/20            | 183        | 114    | 205            | 502   |
| Tous programmes | 20/21            | 262        | 93     | 229            | 584   |
| Tous programmes | 21/22            | 248        | 116    | 157            | 521   |
| Tous programmes | 22/23            | 265        | 118    | 173            | 556   |
| Tous programmes | 23/24            | 319        | 176    | 253            | 748   |
| Tous programmes | 24/25            | 427        | 118    | 237            | 782   |

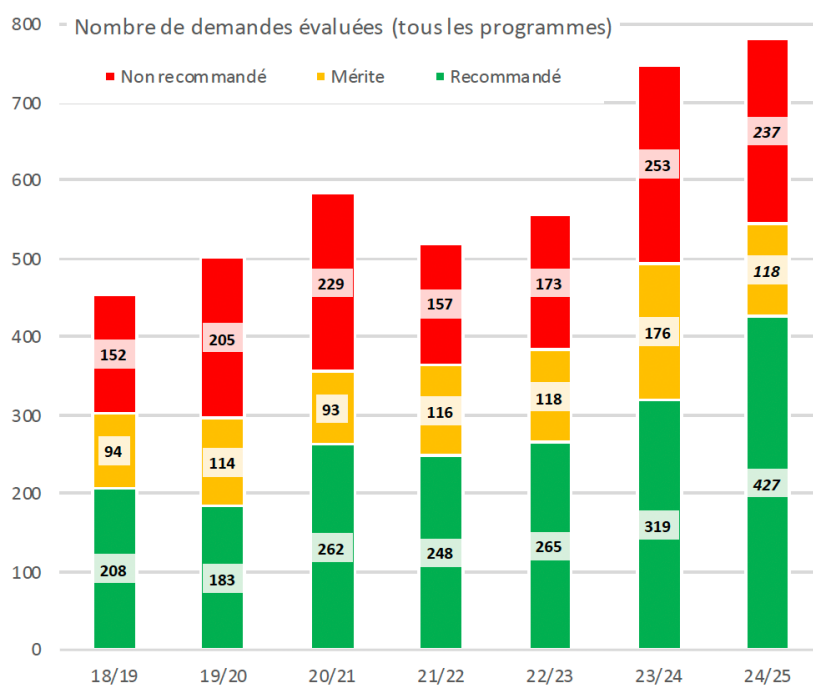
\* ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur

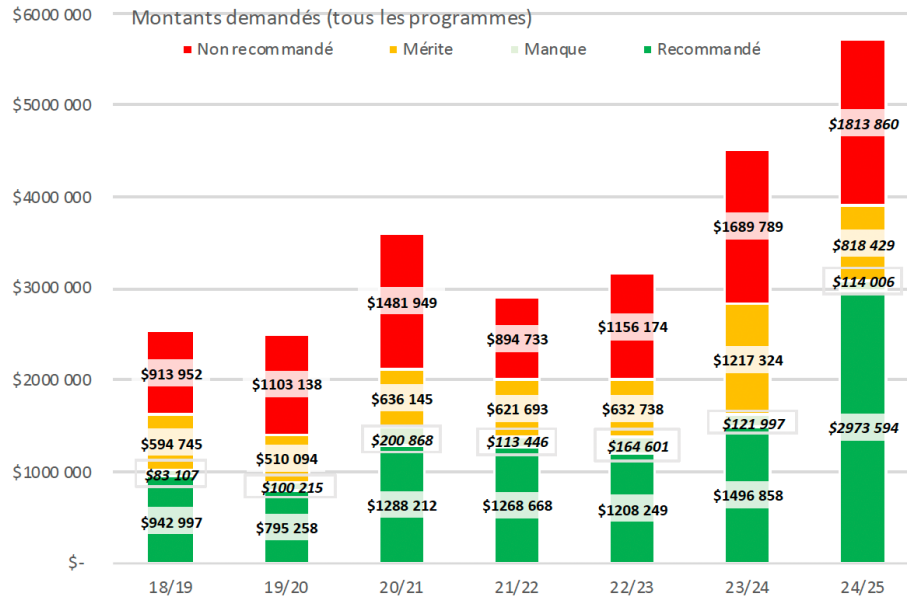
*Remarque : Nombre de demandes par exercice financier qui ont été recommandées, qui ont reçu le statut de mérite et de non recommandées, ainsi que le nombre total de demandes reçues. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.*

| Recommandé   | Manque     | Mérite       | Non recommandé | Total demandé | Année financière |
|--------------|------------|--------------|----------------|---------------|------------------|
| \$ 942 997   | \$ 83 107  | \$ 594 745   | \$ 913 952     | \$ 2 534 801  | 18/19            |
| \$ 795 258   | \$ 100 215 | \$ 510 094   | \$ 1 103 138   | \$ 2 508 705  | 19/20            |
| \$ 1 288 212 | \$ 200 868 | \$ 636 145   | \$ 1 481 949   | \$ 3 607 174  | 20/21            |
| \$ 1 268 668 | \$ 113 446 | \$ 621 693   | \$ 894 733     | \$ 2 898 540  | 21/22            |
| \$ 1 208 249 | \$ 164 601 | \$ 632 738   | \$ 1 156 174   | \$ 3 161 762  | 22/23            |
| \$ 1 496 858 | \$ 121 997 | \$ 1 217 324 | \$ 1 689 789   | \$ 4 525 968  | 23/24            |
| \$ 2 973 594 | \$ 114 006 | \$ 818 429   | \$ 1 813 860   | \$ 5 719 889  | 24/25            |

\* ne comprend pas les Prix du Lieutenant-gouverneur

*Remarque : Les montants par exercice financier qui ont été accordés à titre de subventions, les montants qui ont été retirés des subventions demandées (manque à gagner), les montants des demandes qui ont reçu un statut de mérite et de non recommandé, ainsi que les montants totaux demandés dans tous les programmes de subventions. Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité.*





*Remarque : Ces chiffres n'incluent pas les demandes aux Prix de la lieutenant-gouverneure pour l'excellence dans les arts ainsi qu'aux programmes d'Accessibilité et d'Équité. Ces chiffres peuvent varier légèrement avec les chiffres communiqués dans le rapport annuel en raison de changements dans les projets qui ont entraîné des remboursements.*

Pour l'année 2024-2025, les données montrent une tendance claire qui confirme ce qui a été observé dans le passé :

- Le nombre de demandes reçues pour 2024-2025 a dépassé de 4,5 % le nombre total de demandes pour 2023-2024.
- Les montants demandés pour 2023-2024 ont dépassé de 26,3 % les montants demandés au cours du dernier exercice.

Grâce à l'augmentation du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts:

- Le manque à gagner et les demandes qui reçoivent un mérite ont été réduits en 2024-2025.
- Les montants maximaux ont été accrus en 2024-2025 ainsi que le total des demandes recommandées pour l'année.
- Les montants accordés dans le cadre des programmes a atteint un sommet historique.

## Résidences d'artistes et statut de l'artiste

Depuis 2023, le gouvernement du Nouveau-Brunswick fait un investissement pour mettre en œuvre la recommandation 15 du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste, soit de :

*Augmente[r] de manière substantielle le financement du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick pour mieux soutenir son programme de résidence d'artistes et pour lui donner les moyens de développer des résidences croisées avec d'autres provinces et pays.*

L'accroissement des résidences d'artistes ici au Nouveau-Brunswick ainsi que l'augmentation du nombre d'artistes du Nouveau-Brunswick en résidence ailleurs au pays ou dans le monde est une action concrète pour augmenter la mobilité des artistes particulièrement en temps de reprise économique postpandémique.

Les organismes admissibles à ce programme sont des organismes artistiques sans but lucratif, mais aussi des municipalités, des conseils de bande, des entreprises, des universités et des collèges.

Cet investissement accru du gouvernement du Nouveau-Brunswick a contribué à donner suite à la recommandation et à susciter de l'intérêt pour le programme de résidence d'artistes. En 2025-2026, artsnb continuera d'offrir fièrement ce programme grâce à un investissement soutenu du gouvernement.

## Prix de la Lieutenante-gouverneure

Pour uniformiser les budgets d'une année à l'autre, car les Prix du lieutenant-gouverneur (PLG) sont décernés tous les deux ans, artsnb budgétise généralement la moitié de tous les coûts liés aux PLG chaque année.

En réponse directe avec sa Planification stratégique 2022-2027, artsnb a adopté en octobre 2022 une résolution pour ajouter un 4<sup>e</sup> prix qui reconnaîtrait dès 2024 l'excellence artistique d'un artiste autochtone. Pour l'édition 2026, artsnb propose donc 4 prix :

- le Prix des arts visuels qui comprend l'architecture, les métiers d'art, les arts médiatiques et la photographie;
- Prix des arts de la scène, qui comprend la danse, la musique et le théâtre;
- Prix des arts littéraires qui comprend la traduction littéraire, la performance littéraire, la littérature orale et le conte – en alternance, les arts littéraires de langue française seront considérés pour 2026;
- et Prix de l'artiste autochtone.

Une entente de commandite a été conclue pour une période de deux ans pour une partie des Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts. artsnb est donc heureux de reconnaître UNI Coopération financière comme Partenaire présentateur des PLG 2026.

## **Poursuite de la révision des programmes d'artsnb**

artsnb se trouve en pleine révision de l'ensemble de ses programmes de subventions. Cet exercice pluriannuel a permis d'uniformiser les lignes directrices des programmes, de simplifier le système de demandes en ligne, tout en créant plus de transparence et d'efficacité dans le processus de gestion des programmes de subvention.

Depuis avril 2025, artsnb propose désormais deux catégories (Artiste et Artiste en début de carrière) pour son programme phare, le programme Création, qui a également la plus grande enveloppe budgétaire. Grâce à des consultations avec les artistes et les intervenant.es, artsnb a validé le remplacement de l'ancien programme composé de trois volets, pour ainsi assurer une meilleure équité entre les artistes de différents niveaux d'expérience et pour gagner un temps précieux à l'équipe lors de la gestion des demandes.

## **b) FONCTIONNEMENT D'ARTSNB**

Pour l'année 2024-2025, artsnb avait présenté un argumentaire pour des fonds opérationnels supplémentaires qui l'aideront avec l'augmentation de ses coûts de fonctionnement.

artsnb est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnel.les de la province. C'est pourquoi il a besoin des ressources nécessaires pour s'acquitter convenablement de son mandat.

- En raison de l'augmentation continue du nombre de demandes, soit 50 % de plus en 2024-2025 qu'en 2021-2022, plus de ressources sont consacrées à l'évaluation des demandes, tandis que le besoin de rayonnement augmente dans la province, notamment en raison de la croissance de la population et du nombre d'artistes professionnel.les dans la province.
- La demande de fonds de fonctionnement supplémentaires a été faite pour améliorer les frais de lecture des jurys, car on leur demande d'évaluer un plus grand nombre de demandes, et pour augmenter les honoraires de base des jurys afin de respecter les barèmes utilisés par d'autres conseil des arts provinciaux. De plus, ces frais devront respecter d'ici 2027, les barèmes de tarifs négociés par les artistes grâce à la *Loi sur le statut de l'artiste* (Canada), tel que requis dans la nouvelle *Loi sur le statut de l'artiste* (Nouveau-Brunswick).
- L'objectif est également d'améliorer les frais versés aux membres du Conseil d'administration et du Cercle des aîné.es, qui sont tous et toutes des artistes et qui contribuent temps, connaissances et expertise au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Les frais sont en ce moment inférieurs à la moyenne nationale pour un engagement similaire dans les autres conseils des arts.
- À la fin de 2023-2024, le bail à long terme détenu par le gouvernement pour les bureaux accordés sans frais à artsnb n'était pas renouvelé et qu'en 2024-2025, artsnb a dû commencer à payer le loyer pour un nouvel espace de bureau. Ces nouvelles dépenses s'ajoutent à la liste croissante des dépenses supplémentaires qu'artsnb a dû assumer au fil des années, comme les coûts de traduction, la vérification financière indépendante et l'impression du rapport annuel.

Pour toutes ces raisons, artsnb fonctionne en ce moment au-delà de ses moyens et aura besoin de fonds de fonctionnement supplémentaires pour continuer à remplir son mandat.

## c) ACTIONS IMPORTANTES POUR 2025-2026

Avec des cibles de rendement propres aux objectifs et aux résultats

### Définitions:

| Communautés en quête d'équité                                                                                                                                                                                             | Diversité                                                                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| « comprend les artistes autochtones, noir.es et de couleur, 2ELGBTQIA+, sourd.es et handicapé.es, ainsi que les personnes nouvellement arrivées au Nouveau-Brunswick »<br><i>Planification stratégique 2022-2027 p.15</i> | « du sexe, de l'âge et de la discipline artistique de ses membres, leur lieu de résidence, la représentation des communautés autochtones ainsi que la dualité linguistique de la province »<br><i>Loi sur le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (6(1.3))</i> |

| AXE 1: Principes fondamentaux: Inclusivité, Diversité, Équité et Accessibilité (IDEA)                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                   |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nous respectons les principes IDEA dans tout ce que nous entreprenons. Ils forment le cœur de tous nos autres objectifs stratégiques.                                                                                                                                  |                                                                                                                   |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Résultat                                                                                                                                                                                                                                                               | Action                                                                                                            | Mesure                                                                                                                                         | Cible                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions.                                                                                                               | Accroître la diversité au sein du conseil et des jurys                                                            | Pourcentage des membres du conseil d'administration qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick | 2026-2027: Au moins 33 % des membres du conseil d'administration s'identifient à des communautés en quête d'équité                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                   | Nombre de membres de jurys qui s'identifient aux communautés en quête d'équité                                                                 | 2026-2027: Une personne sur trois membres du jury (33 %) s'identifie aux communautés en quête d'équité                                                                                                                                                                                             |
| AXE 2: Engagement, rayonnement et partenariats                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                   |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| artsnb communiquera et collaborera avec un grand nombre de partenaires et de parties prenantes diversifiés afin de les informer des subventions et des ressources que nous offrons. En retour, nous serons en mesure de mieux comprendre les besoins de la communauté. |                                                                                                                   |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Résultat                                                                                                                                                                                                                                                               | Action                                                                                                            | Mesure                                                                                                                                         | Cible                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Augmenter la présence d'artsnb et son engagement dans les communautés au Nouveau-Brunswick, en portant une attention particulière aux communautés autochtones et aux groupes marginalisés                                                                              | Être présent physiquement sur l'ensemble du territoire, en interagissant avec les client.es et les intervenant.es | Nombre de visites et d'ateliers                                                                                                                | 2026-2027:<br>3 visites de sensibilisation dans des associations multiculturelles<br>8 visites dans les collectivités des Premières Nations<br>3 visites dans une association 2ELGBTQIA+<br>2 visites avec d'autres associations communautaires<br>3 visites dans les régions du Nouveau-Brunswick |
|                                                                                                                                                                                                                                                                        | Offrir des ateliers et participer à des forums                                                                    |                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                     |                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                    | Nombre de réunions du conseil d'administration dans les régions                                                     | 3 réunions du conseil d'administration dans les régions à l'extérieur de Fredericton |
| Rejoindre les artistes et leur fournir l'information nécessaire pour s'épanouir et réussir à long terme. | Poursuivre une campagne de sensibilisation                                                                                                                                         | Nombre de visiteur.euses et d'abonnements en ligne sur le site Web, le bulletin d'information et les médias sociaux | 2025-2026: Augmentation de 5 % par année                                             |
|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                    | Nombre de participant.es au déjeuner-causerie, aux consultations-éclair, aux présentations                          | 2025-2026: Augmentation de 5 % par année                                             |
| Célébrer et mettre en valeur le travail des artistes du Nouveau-Brunswick.                               | Mettre en évidence le travail et la pratique des artistes qui reçoivent du financement d'artsnb et qui sont reconnus à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale. | Nombre d'artistes en vedette dans la série d'artistes en vedette sur le site Web                                    | 2025-2026: 9 artistes en vedettes                                                    |
|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                    | Nombre de visites sur la série d'artistes en vedette sur le site Web                                                | 2025-2026: Augmentation de 5 % du nombre de visites par année                        |
|                                                                                                          |                                                                                                                                                                                    | Nombre de personnes qui lisent ou entendent les histoires des quatre lauréat.es                                     | 2026-2027: Deuxième période de collecte                                              |

### **AXE 3: Données, recherche et analyse**

artsnb s'appuiera sur la recherche et les données pour prendre des décisions afin de mieux servir ses parties prenantes et sa clientèle diversifiées, et publiera ses trouvailles régulièrement pour mieux les informer et les outiller.

| <b>Résultat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>Action</b>                                                                                                         | <b>Mesure</b>                                                                                                                                           | <b>Cible</b>                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Raffiner notre compréhension des activités et des pratiques soutenues par artsnb par le biais de recherches et d'analyses<br><br>Améliorer l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité dans les structures, les opérations, les programmes, les décisions et les interactions. | Augmenter le taux de réussite global de nos programmes                                                                | Taux de réussite global de nos programmes                                                                                                               | 2025-2026: augmenter de 2 % le taux de réussite global de nos programmes par année                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Augmenter la proportion de demandes de subventions présentées par des artistes issus de communautés en quête d'équité | Pourcentage de personnes candidates aux subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick. | 2025-2026: recueillir et analyser les données du VSID et viser à les faire correspondre aux données des enquêtes et du Recensement de Statistique Canada au sujet des artistes<br><br>2026-2027: correspondre aux données de Statistique Canada sur les artistes |

|  |                                                                                                                      |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Augmenter la proportion de subventions accordées aux personnes candidates provenant de communautés en quête d'équité | Pourcentage de bénéficiaires d'une subvention d'artsnb qui s'identifient aux communautés en quête d'équité et à la diversité du Nouveau-Brunswick. | 2025-2026: recueillir et analyser les données du VSID et viser à faire correspondre les données des enquêtes du recensement et de Statistique Canada sur les artistes<br><br>2026-2027: atteindre les données du Recensement pour le Nouveau-Brunswick |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### **AXE 4: Financement, ressources et accès**

artsnb continuera de travailler auprès de ses partenaires et du gouvernement pour s'assurer qu'il dispose des ressources financières, technologiques et humaines nécessaires pour soutenir le grand écosystème artistique du Nouveau-Brunswick, afin que ce dernier puisse prospérer.

| <b>Résultat</b>                                                                                                                                                                                                    | <b>Action</b>                                                                                                                                                                                           | <b>Mesure</b>                                                                                            | <b>Cible</b>                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcer la capacité, la formation et les ressources d'artsnb pour mieux servir la communauté artistique, pour optimiser la charge de travail de l'équipe et tirer parti de l'apport du conseil d'administration. | Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la Foire aux questions (FAQ)                                                                                                       | Nombre de visites sur la page Web de la FAQ                                                              | 2025-2026: Augmentation de 5 % par année                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                    | Optimiser la charge de travail du personnel grâce à l'utilisation de la rétroaction collective des jurys de pairs                                                                                       | Nombre de visites de la page de rétroaction des jurys collectifs sur le site Web                         | 2025-2026: Augmentation de 5 % par année                                                              |
| Améliorer nos programmes et optimiser nos processus afin d'améliorer l'accès au financement et aux ressources pour la création, la production et la présentation des arts                                          | Consulter les artistes et les intervenant.es au sujet des programmes d'artsnb                                                                                                                           | Nombre de sessions de consultation avec les artistes et les intervenant.es pour la révision du programme | 2025-2026: 2 consultations avec les intervenant.es et les artistes, et révision continue du programme |
|                                                                                                                                                                                                                    | Accroître le soutien par l'intermédiaire du programme de Soutien à l'accès aux services                                                                                                                 | Montant investi dans le cadre du programme de Soutien à l'accès aux services                             | 2025-2026: augmentation de 25 % par année                                                             |
| Maintenir un délai de livraison rapide des résultats après les dates limites du programme                                                                                                                          | Les personnes et organisations candidates reçoivent une réponse 2 mois après la date limite pour les programmes Développement de carrière et Artiste en résidence, et 3 mois pour les autres programmes | Délai de l'annonce des résultats                                                                         | 2025-2026 : 100 % de l'annonce des résultats respecte les échéanciers établis                         |

## d) SURVOL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2025-2026

1<sup>er</sup> septembre 2025

|                                                        | 2025-2026        |
|--------------------------------------------------------|------------------|
| <b>REVENUS</b>                                         |                  |
| Fonds en fiducie pour l'avancement des arts            | 2 700 000        |
| Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC) - Fonctionnement | 535 000          |
| TPC - Artiste en résidence / Statut de l'artiste       | 360 000          |
| Conseil des arts du Canada                             | 40 000           |
| Commandite                                             | 25 000           |
| Revenus d'investissement                               | 30 000           |
| Revenu reporté (Liaison autochtone et PLG)             | 96 600           |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>3 786 600</b> |
|                                                        |                  |
| <b>DÉPENSES</b>                                        |                  |
| Subventions, bourses et prix*                          | 3 050 000        |
| Jurys                                                  | 50 000           |
| Conseil et comités                                     | 40 000           |
| Salaires et bénéfices                                  | 476 000          |
| Administration (hormis Salaires)                       | 98 500           |
| Gala/promo Prix lieutenante-gouverneure (PLG 2026)     | 7 500            |
| Liaison autochtone                                     | 24 600           |
| Projet Conseil des arts du Canada                      | 40 000           |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>3 786 600</b> |
| <b>DIFFÉRENCE</b>                                      | <b>0</b>         |

\*Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts sont remis aux deux ans. 30 000\$ sont ainsi reportés du Fonds en fiducie pour l'avancement des arts de 2024-2025 vers 2025-2026 pour payer les prix cette année-ci.

## e) CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DARREN MCLEOD, PRÉSIDENT



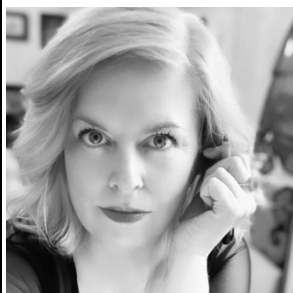
**Darren McLeod** (Saint-Jean) occupe le poste de chef du développement et de la collecte de fonds à l'université UNB Saint John. Il possède une vaste expérience en développement, collecte de fonds, communications, marketing et engagement des parties prenantes dans le secteur sans but lucratif.

### JASON GUERRETTE, 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉS.



**Jason Guerrette** (Edmundston) est un producteur et un auteur-compositeur-interprète. Concurrent à l'émission télé Star Académie, il est membre fondateur du groupe primé Spoutnique. Il a participé à la production *L'Acadie, un pays qui se raconte* et a été le producteur de la *Ploye Show*.

### PHYLLIS GRANT, 2<sup>E</sup> VICE-PRÉS.



**Phyllis Grant** (Première Nation Oinpegitjoig) est une artiste multidisciplinaire mi'kmaq. Ses films d'animation, sa poésie, sa musique et ses illustrations ont été exposés à l'échelle nationale et internationale. Elle a été jurée pour le Prix de musique Polaris et le Prix Prism. Phyllis est la fondatrice du Welneweg Arts Collective.

### JALIANNE LI, TRÉSORIÈRE



**Jalianne Li** (Moncton) est une artiste multidisciplinaire d'origine mixte chinoise et écossaise. Elle a également joué avec Satellite Théâtre, Theatre New Brunswick, Connection Dance Works, Circus Stella et Danse En L'Air. Jalianne est en ce moment la Représentante en danse au sein de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

### VANESSA MOELLER, MEMBRE GÉNÉRAL AU COMITÉ EXÉCUTIF



Les poèmes et les nouvelles de l'autrice **Vanessa Moeller** (Moncton) ont été publiés dans de nombreux périodiques. Elle a travaillé pour *Qwerty*, *The Fiddlehead* et les éditions Goose Lane en plus d'avoir été directrice adjointe d'artsnb pendant plusieurs années.

### JONATHAN ROY (membre depuis juin 2025)



**Jonathan Roy** est un poète et travailleur culturel qui habite à Caraquet. Aux Éditions Perce-Neige, il a édité l'anthologie *Déchirures vers l'avenir* (2025) et publié en 2023 le recueil de poésie *mélamine méduse*. Jonathan dirige le Festival acadien de poésie et codirige la collection Poésie des Éditions Perce-Neige.

## JENNIFER BÉLANGER



**Jennifer Bélanger** (Moncton) est une artiste visuelle, commissaire, travailleuse culturelle et professeure agrégée en arts visuels à l'Université de Moncton. Elle a de plus travaillé comme coordonnatrice à la

programmation à la Galerie Sans Nom et comme directrice de l'atelier d'estampe Imago. Les œuvres de Jennifer ont fait l'objet d'expositions à travers le Canada.

## CÉSAR SUÁREZ



**César Suárez** (Saint-Jean) est un musicien classique canadien d'origine vénézuélienne. Détenteur d'un doctorat, il a plus de trente-cinq ans d'expérience en tant que musicien, enseignant et chef d'orchestre et occupe

le poste de chef d'orchestre de Sistema Nouveau-Brunswick à Saint-Jean et du Saint John Youth Orchestra.

## YSABELLE VAUTOUR



**Ysabelle Vautour** (Fredericton) est une artiste visuelle dont les œuvres ont été exposées à travers le Canada. Pionnière militante de l'accessibilité des arts, Ysabelle est la fondatrice du New Brunswick

Disability Art Collective.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Darren McLeod, Président

Jason Guerrette, 1<sup>er</sup> Vice-président

Phyllis Grant, 2<sup>e</sup> Vice-présidente

Jalianne Li, Trésorière

Jonathan Roy

César Suárez

Ysabelle Vautour

Vanessa Moeller

Jennifer Bélanger

Tracey Suley, Directrice, Arts et Culture, ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture (ex-officio)

Jean-Pierre Caissie, Directeur général, Conseil des arts du Nouveau-Brunswick (ex-officio)

## COMITÉS

Comité exécutif et des finances

Comité des programmes et jurys

Comité des partenariats

Comité des nominations

Comité de la politique culturelle (NOUVEAU)

## CERCLE DES AÎNÉ.ES

Hubert Francis

George Paul

Judie Acquin

Barb Nicholas

Phyllis Grant (représentante du Conseil au Cercle)

## ÉQUIPE

Tilly Jackson, Directrice des programmes

Rebecca Salazar, Agent.e de programmes

Dominique Léger, Agent de programmes

Audrée Hamelin-St-Amour, Agente des communications

Cheryl Lavigne, Assistante administrative

Emilio Q. Bonnell, Chargé de liaison autochtone

Natasha Sacobie, Facilitatrice des arts et cultures autochtone

Jean-Pierre Caissie, Directeur général

## f) PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Voici un aperçu de chaque programme.

### Artiste en résidence

Le programme d'Artiste en résidence s'adresse aux artistes individuels pour leur permettre de participer à des résidences et aux institutions publiques ou privées et aux organismes néo-brunswickois qui désirent accueillir des artistes professionnels dans le cadre de projets leur permettant de se consacrer à leur activité créatrice. Les artistes en résidence doivent contribuer à la promotion et à la compréhension des arts par leur présence auprès de la clientèle de l'établissement hôte. Ce programme comporte deux volets :

- **Artiste en résidence – artistes** : pour participer à des résidences au Nouveau-Brunswick ou ailleurs ou pour une résidence au Québec dans le cadre de l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, et;
- **Artiste en résidence – organismes hôtes** : pour les organismes à but non-lucratif, à but lucratif et les institutions pour leur permettre d'accueillir des artistes dans le cadre de résidences.

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet,  
1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :** 10 000\$

*Le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture a octroyé un investissement supplémentaire au programme restructuré d'Artiste en résidence, en réponse aux recommandations du Rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.*

### Bourses d'études en art

Le programme de Bourses d'études en arts vise à reconnaître et à encourager des étudiants du Nouveau Brunswick démontrant un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme attribue des bourses d'études pour des études à temps plein, à temps partiel ou à court terme.

**Date limite :** 1<sup>er</sup> février

**Montant maximal de la subvention:** 2 500 \$ pour les études à temps plein OU  
1 000 \$ pour les études à temps partiel ou à court terme

## Développement de carrière

Le programme Développement de carrière vise à reconnaître et à encourager les professionnels des arts qui démontrent un talent et un potentiel exceptionnels qui désirent poursuivre une carrière dans le domaine des arts. Ce programme comporte trois volets:

- Le volet Arts sur invitation est une aide aux artistes pour présenter leurs œuvres dans des événements artistiques établis de renommée
- Le volet Développement professionnel fournit des bourses de développement professionnel pour des études et mentorats.
- Le volet Professionnalisation et promotion est conçu pour assister les artistes dans le développement d'outils reliés à la promotion de leur œuvre et de leur carrière en vue d'accroître la diffusion de leur œuvre et de diversifier leurs sources de fonds.

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mars, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> septembre, 1<sup>er</sup> novembre

**Montant maximal de la subvention :**

3 000\$ pour Arts sur invitation

2 000\$ pour Professionnalisation et Promotion

3 000\$ pour Développement professionnel

## Création

Le programme de subvention à la création offre une aide aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche et l'exécution de projets originaux dans les arts. Les subventions sont conçues pour permettre aux artistes de consacrer une plus grande partie de leur temps à la recherche et à la création artistique

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** 12 000 \$ pour les artistes - début de carrière  
20 000 \$ pour les artistes

## Documentation

Le Programme de documentation offre une aide aux professionnels des arts et aux artistes professionnels du Nouveau-Brunswick pour la recherche, le développement et la création de matériel original de documentation et de mise en contexte (écrit, film vidéo, multimédia) de l'activité, la production ou l'histoire artistique du Nouveau-Brunswick. Les subventions à la documentation visent le support du discours théorique et critique des arts. La priorité sera accordée aux projets traitant de sujets néo-brunswickois.

**Dates limites :** 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> octobre

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

## Programme Équinoxe pour les artistes autochtones

Le Programme Équinoxe offre un soutien financier aux artistes, commissaires et collectifs autochtones afin de supporter la création artistique et le développement professionnel. Les projets admissibles comprennent:

- la recherche et le développement pour la création de nouvelles œuvres;
- la création et la présentation d'œuvres artistiques; et
- les activités visant à soutenir et renforcer la communauté artistique autochtone.

Le Programme Équinoxe fournit un soutien flexible à court terme aux individus et aux organismes artistiques autochtones qui font des demandes au nom de petits ou de grands groupes, des groupes d'artistes, de collectifs, d'organisations, de groupes communautaires, d'administrateurs des arts indépendants et de médiateurs artistiques et culturels. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel qui aura un impact positif sur la construction de l'écosystème des arts dans les communautés autochtones.

**Dates limites :** 15 septembre, 15 mars

**Montant maximal de la subvention :** 10 000 \$

## Infrastructure artistique

Le programme d'Infrastructure artistique est conçu pour fournir une subvention unique d'acquisition d'équipement pour les artistes nouvellement arrivés ou émergents du Nouveau-Brunswick pour acquérir les outils et les équipements qui permettront de compléter un projet et de renforcer leur développement artistique à long terme.

**Date limite :** 1<sup>er</sup> août

**Montant maximal de la subvention :** 2 500 \$

## Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts

Les Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts visent à reconnaître la contribution exceptionnelle des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick.

**Date limite :** 1<sup>er</sup> juillet 2025

Un prix de 20 000 \$ peut être attribué, une fois aux 2 ans, dans chacune des trois catégories suivantes :

- **Arts visuels** (incluant architecture, métiers d'art, arts médiatiques et photographie)
- **Arts de la scène** (incluant danse, musique et théâtre)
- **Arts littéraires** (incluant traduction littéraire, performance littéraire, littérature orale et conte). Les prix pour les arts littéraires alternent entre le français et l'anglais.

## Soutien à l'accès aux services

Le programme Soutien à l'accès aux services est conçu pour fournir un financement supplémentaire aux récipiendaires de subventions qui identifient le besoin d'obtenir des mesures de soutien propres à leur situation de handicap et nécessaires pour mener à bien les activités qu'ils proposent.

Les artistes qui s'auto-identifient comme sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, peuvent demander des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à des services et à des aides spécifiques, notamment (sans s'y limiter) à: l'embauche d'interprètes en langage gestuel ou d'accompagnateurs personnels; la location d'équipement spécialisé; ou les frais de transport et d'hébergement liés spécifiquement à la situation de handicap.

**Dates limites :** Demandes reçues en tout temps

**Montant maximal de la subvention :** 1 000 \$

## Aide à la production d'une demande

Le programme d'Aide à la production d'une demande est conçu pour fournir un financement:

- Aux artistes qui s'identifient comme étant sourds, handicapés ou vivant avec une maladie mentale, et qui sont confrontés à des obstacles liés spécifiquement à leur handicap dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne
- Aux artistes autochtones confrontés à des barrières linguistiques, géographiques et/ou culturelles dans le cadre du processus de demande de subvention en ligne.

Les fonds d'Aide à la production d'une demande peuvent être utilisés pour des services et des aides spécifiques, notamment, mais sans s'y limiter à:

- l'élaboration de la candidature,
- la traduction du langage gestuel vers l'anglais ou le français écrit,
- la traduction des langues autochtones vers l'anglais ou le français écrit,
- les services généraux de transcription ou d'édition et
- d'organisation du matériel d'appui.

**Dates limites :** Demandes reçues en tout temps

**Montant maximal de la subvention :** 500 \$

## **g) DATES LIMITES DES PROGRAMMES**

### **1<sup>er</sup> avril**

- Création
- Documentation

### **1<sup>er</sup> mai**

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **1<sup>er</sup> juillet**

- Prix de la lieutenante-gouverneure pour l'excellence dans les arts
- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **1<sup>er</sup> août**

- Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et les artistes émergents

### **1<sup>er</sup> septembre**

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **15 septembre**

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones

### **1<sup>er</sup> octobre**

- Création
- Documentation

### **1<sup>er</sup> novembre**

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **1<sup>er</sup> janvier**

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **1<sup>er</sup> février**

- Bourses d'études en arts

### **1<sup>er</sup> mars**

- Développement de carrière
- Artiste en résidence

### **15 mars**

- Programme Équinoxe pour artistes autochtones